



DELIBERATION N° 2018.02.05/01
CLASSIFICATION : 7.10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 5 février 2018

Date de la convocation :
29 janvier 2018

Nb de membres en exercice : 64
Nb de membres présents : 47
Nb de membres votants : 58
(dont 10 pouvoirs)
Quorum atteint

L'an deux mille dix-huit, le 5 février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle polyvalente à SAINT GERAND LE PUY, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 29 janvier 2018

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :
Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Daniel BAHEUX, Henri BÉCAUT, Patrick BENIGNAUD, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Xavier CADORET, Jean Paul CHERASSE, Jean Luc COLLIN, Pierre COURTADON, Martine CRUMIERE, Régis CURY, David DARRAS, Claudette DELORME, , Odile, FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Patrick GOBERT, Léopold GODART, Valérie GOUBY, Roseline GOURDON, Guy LABBE, Christian LABILLE, Valérie LASSALLE, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christine MARTIN-TISON, Louis MERET, Yves NOEL, André PIESSEAT, André RATINIER, Alain REVIRON, Colette ROBOTA, Lionel ROUAULT, Olivier ROUSSEAUX, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Elisabeth, THEVENOUX Pascal THEVENOUX, Jean François TOCANT, Marie, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Absents excusés représentés par : Patrick DARCANGE par Léopold GODART (Dompierre-sur-Besbre), Dominique DIAT par Valérie LASSALLE (Varenes sur Allier), Guy FRAISE par Dominique TALON (Dompierre-sur-Besbre), Henry JOLY par Roger LITAUDON (Varenes sur Allier), Yves PLOUHINEC (Monétay-sur-Loire) par Daniel BAHEUX (Saligny-sur-Roudon), Jean LAURENT (St Léon) par André RATINIER (Châtelperonn), Michel LAURENT (Jaligny-sur-Besbre) par Jean François TOCANT (Chavroches), Bernadette PERICHON par Jean Michel ALLAIN (Varenes sur Allier), Isabelle PETIOT (Liernolles) par Marie France AUGIER (Loddes), Annie France POUGET par Pascal VERNISSE (Dompierre-sur-Besbre).

Absents : Albert CHARRONDIERE (Luneau), Patrick GOBERT à partir du 2^{ème} point à l'ordre du jour, Alain DECERLE (le Pin), Alain FAVERETTO (Beaulon), Bernard POIGNANT (St Léger sur Vouzance), Thérèse TULOUP

Secrétaire de séance : Valérie LASSALLE

N° 01 - FINANCES - Débat d'orientation budgétaire (DOB) 2018

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3,
Vu le rapport ci-indexé,

Monsieur le Président expose :

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) constitue une obligation prévue par les articles précités et doit ainsi se tenir dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget. Il est l'occasion de faire un bilan des actions conduites lors de l'exercice qui s'est achevé, de fixer les principales orientations pour l'exercice 2018 et de tracer des perspectives pour les années futures. Son rapport doit réglementairement comprendre les principaux éléments suivants :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement
- des éléments concernant la politique de ressources humaines de la collectivité.
- la présentation des engagements pluriannuels de la collectivité notamment en matière d'investissement
- des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette.

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2018.**